

PROFIL
NORMALISÉ
INTERNATIONAL

ISO/CEI
ISP
12062-4

Première édition
1995-02-15

**Technologies de l'information — Profils
normalisés internationaux AMH2n —
Systèmes de messagerie — Messagerie
entre personnes —**

Partie 4:
AMH23 — Prescriptions IPM pour accès à
MTS (P3)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d6aec61c-20f1-4b60-9fb9-e658ccf5a99/iso-iec-isp-12062-4-1995>

*Information technology — International Standardized Profiles AMH2n —
Message Handling Systems — Interpersonal Messaging —
Part 4: AMH23 — IPM Requirements for MTS Access (P3)*



Numéro de référence
ISO/CEI ISP 12062-4:1995(F)

Sommaire

	Page
Avant-propos	ii
Introduction	iii
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Définitions	2
4 Abréviations	3
5 Conformité	4

Annexes

A Formulaire ISPICS pour l'ISO/CEI ISP 12062-4 (AMH23)	6
B Liste des prescriptions ISPICS pour l'ISO/CEI ISP 12062-4 (AMH23)	9
C Amendements et corrigenda	13

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d6acc61c-20f1-4b60-9fb9-e658ccff5a99/iso-iec-isp-12062-4-1995>

© ISO/CEI 1995

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

ISO/CEI Copyright Office • Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Version française tirée en 1996

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Parallèlement à la mise au point de Normes internationales, l'ISO/CEI JTC 1 a créé un groupe spécial de normalisation fonctionnelle pour l'élaboration de profils normalisés internationaux (ISP).

Un profil normalisé international est un document approuvé et harmonisé à l'échelle internationale qui identifie une norme ou un groupe de normes avec des options et des paramètres, nécessaires pour accomplir une fonction ou un ensemble de fonctions.

Les projets de profils normalisés internationaux (DISP) sont soumis aux organismes nationaux pour approbation. Leur publication comme profil normalisé international requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

Le Profil normalisé international ISO/CEI ISP 12062-4 a été élaboré avec la collaboration des groupes suivants :

- OSI Asia-Oceania Workshop (AOW) ;
- European Workshop for Open Systems (EWOS), conjointement avec l'Institut Européen de Normalisation des Télécommunications (ETSI) ;
- OSE Implementors' Workshop (OIW).

L'ISO/CEI ISP 12062 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Profils normalisés internationaux AMH2n — Systèmes de messagerie — Messagerie entre personnes* :

- *Partie 1 : Support de service de IPM MHS*
- *Partie 2 : AMH21 — Contenu de IPM*
- *Partie 3 : AMH22 — Prescriptions IPM pour transfert de messages (P1)*
- *Partie 4 : AMH23 — Prescriptions IPM pour accès à MTS (P3)*
- *Partie 5 : AMH24 — Prescriptions IPM pour accès accru à MS (P7)*

Les annexes A, B et C font partie intégrante de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062.

Introduction

La présente partie du profil normalisé international ISO/CEI ISP 12062 est définie dans le contexte de la normalisation fonctionnelle, conformément aux principes spécifiés par l'ISO/CEI TR 10000, «Structure et taxinomie des profils normalisés internationaux». Le contexte de normalisation fonctionnelle n'est qu'une partie de l'ensemble des activités de normalisation des technologies de l'information (IT), couvrant les normes de base, les profils et les mécanismes d'enregistrement. Un profil définit une combinaison de normes de base qui, collectivement, remplissent une fonction IT bien définie. Les profils normalisent l'utilisation d'options et autres variations dans les normes de base, et fournissent une base pour la mise au point d'essais de systèmes uniformes et reconnus au niveau international.

L'un des rôles les plus importants d'un ISP est de servir de base au développement (par des organismes autres que l'ISO et la CEI) d'essais et de centres d'essais reconnus sur le plan international. Les ISP sont produits non seulement pour «légitimer» un choix particulier de normes de base et d'options, mais aussi pour promouvoir la possibilité réelle d'échanges d'informations entre les systèmes. Le développement et l'approbation généralisée des essais fondés sur cet ISP et sur d'autres sont essentiels pour la réalisation de cet objectif.

Le texte de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 a été mis au point en étroite collaboration avec les groupes d'experts MHS des trois ateliers de travail régionaux : le North American OSE Implementors' Workshop (OIW), le European Workshop for Open Systems (EWOS) (conjointement avec le groupe d'experts correspondant de l'Institut Européen de Normalisation des Télécommunications (ETSI) et l'OSI Asia-Oceania Workshop (AOW). La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 a fait l'objet d'une harmonisation entre ces trois ateliers et a été ratifié par leurs assemblées plénières respectives.

Technologies de l'information — Profils normalisés internationaux AMH2n — Systèmes de messagerie — Messagerie entre personnes —

Partie 4 :

AMH23 — Prescriptions IPM pour accès à MTS (P3)

1 Domaine d'application

1.1 Généralités

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 contient l'ensemble des spécifications du support des éléments de service MHS et des fonctionnalités MHS associées qui ne sont généralement pas appropriées dans la perspective d'un protocole MHS unique. Ces spécifications forment une partie des fonctions d'application de messagerie IPM, comme défini dans l'ISO/CEI ISP 12062 ; elles sont basées sur les spécifications indépendantes du type de contenu de messagerie commune de l'ISO/CEI ISP 10611.

1.2 Position dans la taxinomie

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 est la quatrième partie d'un ISP à plusieurs parties désigné dans l'ISO/CEI TR 10000-2 comme «AMH3, Systèmes de messagerie — Messagerie EDI» (voir également l'ISO/CEI TR 10000-1, paragraphe 8.2 pour la définition d'un ISP à plusieurs parties).

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 spécifie le profil suivant :

AMH23 — Prescriptions IPM pour accès à MTS (P3)

Le profil AMH23 peut éventuellement être combiné avec tout profil T (voir ISO /CEI TR 10000) qui spécifie les services de transport en mode connexion OSI.

1.3 Scénario

Le modèle utilisé est celui d'un accès direct à un MTS par un utilisateur MTS IPM — plus spécifiquement l'intercommunication entre un agent de transfert de messages (MTA) et un utilisateur MTS IPM en utilisant le protocole P3, comme montré dans la figure 1.



Figure 1 — Scénario AMH23

Le profil AMH23 couvre tous les aspects du service abstrait MS, comme défini dans le paragraphe 8 de l'ISO/CEI 10021-4, lorsqu'il est réalisé à l'aide du protocole P3 dans un environnement IPM.

Les services et les protocoles de couches supérieures OSI pour le support des fonctions de systèmes de messagerie couvertes par le profil AMH24 sont spécifiés dans le paragraphe 1.3 de l'ISO/CEI ISP 10611-4.

2 Références normatives

Les documents suivants comportent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Tout document est sujet à révision, et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents indiqués ci-après étant donné que les références faites par les ISP à de tels documents peuvent être spécifiques à une édition particulière. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales et des ISP en vigueur. Le bureau de normalisation des télécommunications de l'UIT tient à jour la liste des Recommandations UIT-T en vigueur.

Les amendements et corrigenda des normes de base auxquelles il est fait référence sont indiqués à l'annexe C.

NOTE — Les références faites dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 à des articles spécifiques de documents ISO/CEI sont également valables pour les Recommandations UIT (comme mentionné ci-après), sauf indication contraire.

ISO/CEI TR 10000-1:1992, *Technologies de l'information — Structure et taxinomie des profils normalisés internationaux — Partie 1 : Structure.*

ISO/CEI TR 10000-2:1994, *Technologies de l'information — Structure et taxinomie des profils normalisés internationaux — Partie 2 : Taxinomie.*

ISO/CEI 10021-1:1990, *Technologies de l'information — Communication de texte — Systèmes d'échange de texte en mode message (MOTIS) — Partie 1 : Présentation générale du système et des services. [voir également la Recommandation X.400 du CCITT (1992)].*

ISO/CEI 10021-2:1990, *Technologies de l'information — Communication de texte — Systèmes d'échange de texte en mode message (MOTIS) — Partie 2 : Architecture générale. [voir également la Recommandation X.402 du CCITT (1992)].*

ISO/CEI 10021-4:1990, *Technologies de l'information — Communication de texte — Systèmes d'échange de texte en mode message (MOTIS) — Partie 4 : Système de transfert de message : Procédures et définition de service abstrait. [voir également la Recommandation X.411 du CCITT (1992)].*

ISO/CEI 10021-6:1990, *Technologies de l'information — Communication de texte — Systèmes d'échange de texte en mode message (MOTIS) — Partie 4 : Spécification de protocole.*

ISO/CEI ISP 10611-4:1994, *Technologies de l'information — Profils normalisés internationaux AMH1n — Systèmes de messagerie — Messagerie commune — Partie 4 : Accès AMH12-MTS.*

ISO/CEI 12062-1:1995, *Technologies de l'information — Profils normalisés internationaux AMH2n — Systèmes de messagerie entre personnes — Partie 1 : Support de service de IPM MHS.*

ISO/CEI 12062-2:1995, *Technologies de l'information — Profils normalisés internationaux AMH2n — Systèmes de messagerie entre personnes — Partie 2 : AMH21 — IPM Content.*

Recommandation X.400 du CCITT (1992), *Système de messagerie et présentation générale du service.*

Recommandation X.402 du CCITT (1992), *Système de messagerie : Architecture globale.*

Recommandation X.411 du CCITT (1992), *Système de messagerie : Système de transfert de message : Définition des services abstraits et procédures.*

Recommandation X.419 du CCITT (1992), *Système de messagerie : Spécification de protocoles.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062, les définitions suivantes s'appliquent.

Les termes utilisés dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 sont définis dans les normes de base citées en référence ; par ailleurs, les termes suivants sont définis.

3.1 Généralités

prescription de base : Élément de service, de protocole, de procédure (ou autre fonction identifiable spécifiée dans les normes de base) devant être supporté par toutes les réalisations MHS.

groupe fonctionnel : Spécification d'un ou de plusieurs éléments de service, de protocole ou de procédure (ou d'autres fonctions identifiables énoncées dans les normes de base) qui, ensemble, supportent une zone optionnelle significative de fonctionnalités MHS.

NOTE — Un groupe fonctionnel peut couvrir toute combinaison de fonctions MHS spécifiées dans les normes de base pour lesquelles l'effet de la mise en œuvre peut être déterminé au niveau d'une interface externe normalisée, c'est-à-dire via un protocole de communications OSI normalisé (d'autres formes d'interfaces exposées, telle qu'une interface programmatique normalisée, n'entrent pas dans le cadre de la présente version de l'ISO/CEI ISP 12062).

3.2 Classification de support

Afin de spécifier le niveau de support des objets et des éléments d'information pour la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062, la terminologie suivante est définie.

Les classifications suivantes sont utilisées dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 pour spécifier les prescriptions **statiques** - c'est-à-dire la **capacité**.

NOTE — Les classifications suivantes ne s'appliquent qu'à des utilisateurs MTS, selon les prescriptions pour le support des opérations, des arguments, des résultats et d'autres fonctions de protocoles par un MTA spécifiées dans l'ISO/CEI 10611-4.

Dans le cas d'arguments et de résultats (éléments de protocole), la classification est relative à celle de l'élément contenant des informations, s'il existe. Lorsque les éléments constituant un élément non primitif ne sont pas spécifiés individuellement, chacun de ces éléments doit être considéré pour obtenir la classification de cet élément. Lorsque l'échelle de valeurs à supporter pour un élément n'est pas spécifiée, toutes les valeurs définies dans les normes de base MHS doivent être supportées.

support obligatoire (m) : L'élément doit être supporté. Une mise en œuvre doit être en mesure de générer et/ou de recevoir l'élément et d'effectuer toutes les procédures associées (à savoir, impliquant la capacité de traiter à la fois la syntaxe et la sémantique de l'élément) dans les cas appropriés, comme défini dans les normes de base MHS. Lorsque la distinction n'est pas faite entre le support pour l'émission (génération) et la réception, les deux capacités doivent être prises en charge.

4 Abréviations

AMH	Messagerie d'applications (Application Message Handling)
CV	Conversion (Conversion)
DIR	Utilisation de l'annuaire (Use of Directory)
FG	Group fonctionnel (Functional group)
IPM	(Interpersonal message or Interpersonal messaging)
ISP	Profil normalisé international (International standardized Profile)
LD	Heure limite de remise (Latest Delivery)
MHS	Système de messagerie (Message Handling System)
MS	Mémoire de messages (Message Store)
MT	Transfert de messages (Message Transfer)
MTA	Agent de transfert de messages (Message Transfer Agent)
MTS	Système de transfert de messages (Message Transfer system)
OSI	Interconnexion de systèmes ouverts (Open Systems Interconnection)
PD	Remise physique (Physical Delivery)
RED	Réacheminement (Redirection)

RoC	Retour du contenu (Return of content)
SEC	Sécurité
UA	Agent d'utilisateur (User agent)

Niveau de support pour les éléments de service (voir paragraphe 3.2) :

m support obligatoire

5 Conformité

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 énumère les prescriptions relatives aux réalisations destinées à un interfonctionnement. La conformité à la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 implique le respect de toutes les prescriptions des normes de base appropriées, et de toutes les prescriptions des articles et des annexes de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062. L'annexe A indique la relation entre ces prescriptions et celles des normes de base.

5.1 Déclaration de conformité

Pour chaque réalisation déclarant une conformité au profil AMH23 comme spécifié dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062, un formulaire PICS doit être disponible, indiquant la prise en charge ou l'absence de prise en charge de chaque option identifiée dans le présent profil.

L'objectif de la conformité au profil AMH23 est restreint aux MTA et aux utilisateurs MTS. Une déclaration de conformité au profil AMH23 doit indiquer si la mise en œuvre déclare être conforme en tant que MTA, UA ou en tant que MS non corésident avec un MTA.

Une déclaration de conformité au profil AMH23 doit confirmer que la mise en œuvre supporte le profil AMH12, comme spécifié dans l'ISO/CEI ISP 10611-4.

Une déclaration de conformité au profil AMH23 en tant que UA doit confirmer que la mise en œuvre supporte le profil AMH21, comme spécifié dans l'ISO/CEI ISP 12062-2.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d6acc61c-20f1-4b60-9fb9-e658ccff5a99/iso-iec-isp-12062-4-1995>

5.2 Conformité MHS

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 spécifie les options ou sélections de réalisation de sorte que les réalisations de conformité répondent aux conditions de conformité de l'ISO/CEI 10021 et de la série de Recommandations X.400 de l'ITU.

Les réalisations conformes au profil AMH23 comme spécifié dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 doivent être conformes aux prescriptions de base du profil AMH12, comme spécifié dans l'ISO/CEI ISP 10611-4, selon le type de mise en œuvre (MTA ou utilisateur MTS) pour laquelle la conformité est déclarée.

Les réalisations conformes au profil AMH23 comme spécifié dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 doivent mettre en œuvre toutes les fonctions de support obligatoire (m) identifiées comme des prescriptions de base dans l'annexe A, à l'exception de celles qui sont des composantes d'une fonction facultative non mise en œuvre. Les fonctions de support facultatif (o) mises en œuvre doivent être mentionnées.

Pour les mises en œuvre conformes au profil AMH123 spécifiées dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062, on doit mentionner si elles prennent en charge ou non les groupes fonctionnels facultatifs spécifiés dans l'ISO/CEI ISP 12062-1 qui sont applicables au domaine d'application du présent profil. Pour chaque groupe fonctionnel pris en charge, une réalisation doit mettre en œuvre toutes les fonctions de support obligatoire (m) identifiées pour ce groupe fonctionnel à l'annexe A, à l'exception de celles qui sont des composantes d'une fonction facultative non mise en œuvre. Les fonctions de support facultatif (o) mises en œuvre doivent être mentionnées.

Les réalisations doivent supporter les procédures associées aux éléments de protocole supportés spécifiés dans les normes de base et dans l'ISO/CEI ISP 12062-1. Les éléments de service MHS correspondant à de telles procédures sont indiqués à l'annexe A de l'ISO/CEI ISP 12062-1.

5.3 Conformité aux couches sous-jacentes

Les réalisations conformes au profil AMH23 comme spécifié dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 doivent également être conformes aux prescriptions concernant le support des couches sous-jacentes, comme spécifié au paragraphe 5.3 de l'ISO/CEI ISP 10611-3.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC ISP 12062-4:1995](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d6aec61c-20f1-4b60-9fb9-e658ccff5a99/iso-iec-isp-12062-4-1995)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d6aec61c-20f1-4b60-9fb9-e658ccff5a99/iso-iec-isp-12062-4-1995>

Annexe A¹

(normative)

Formulaire ISPICS pour l'ISO/CEI ISP 12062-4 (AMH23)

La présente annexe modifie le formulaire ISPICS P3 contenu dans l'annexe A de l'ISO/CEI ISP 10611-4 pour les besoins de conformité au profil AMH23.

NOTE — Les tableaux et le matériel de cette annexe remplacent les articles correspondants de l'annexe A de l'ISO/CEI ISP 10611-4 ou doivent être insérés de façon appropriée.

En cas de divergence entre le corps de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 et les tableaux de la présente annexe, cette dernière fait foi.

L'article A.1 spécifie les prescriptions de base pour la conformité au profil AMH23. L'article A.2 spécifie des prescriptions supplémentaires à celles spécifiées dans l'article A.1 pour chacun des groupes fonctionnels si la conformité à ce type de groupe fonctionnel est demandé. L'article A.3 permet de fournir des informations supplémentaires pour certains aspects d'une mise en œuvre lorsqu'aucune prescription spécifique n'est incluse dans l'ISO/CEI ISP 12062 ni dans l'ISO/CEI ISP 10611. Les quatre articles doivent être complétés comme approprié.

Dans chaque tableau, la colonne «Prescriptions de base» représente le niveau de support requis pour la conformité à la norme de base et la colonne «Profil» spécifie le niveau de support requis pour la présente partie de l'ISO/CEI ISP 12062 (selon la classification et la notation définies au paragraphe 3.2.)

Le terme générique «Utilisateur MTS» est utilisé dans les tableaux de cette annexe lorsque la distinction entre différents types d'utilisateurs MTS n'est pas importante. Lorsqu'une colonne a pour titre «UA», un MS n'est requis que pour passer à travers ces éléments de façon transparente entre un UA et le MTA.

La colonne «Réf.» est fournie pour des besoins de références croisées. La notation utilisée pour les références indique également les éléments composés qui contiennent des sous-éléments (la référence d'un sous-élément est préfixé par la référence d'un élément composé).

La colonne «Support» est à compléter par le fournisseur de la mise en œuvre comme suit :

- Y l'élément ou la fonction sont totalement pris en charge (à savoir conforme aux prescriptions de la classification de support du profil-m)
- Y- le support de l'élément ou de la fonction est minimal (à savoir conforme aux prescriptions de la classification de support du profil-m)
- N l'élément ou la fonction ne sont pas pris en charge, plus qualifiés pour indiquer l'action effectuée à la réception de cet élément comme suit :
 - ND — l'élément est supprimé/ignoré
 - NR — le PDU est rejeté (avec une indication de l'erreur appropriée si applicable)
- ou blanc l'élément ou la fonction ne sont pas applicables (à savoir une fonction majeure ou un élément de protocole composé qui incluent cet élément ou cette fonction ne sont pas supportés)

1 Levée du copyright pour les formulaires ISPICS.

Les utilisateurs du présent profil international normalisé peuvent reproduire librement le formulaire ISPICS de la présente annexe afin de l'utiliser à bon escient et peuvent publier le formulaire ISPICS complété.

A.0 Identification de la mise en œuvre**A.0.1 Identification du PICS**

Réf.	Question	Réponse
1	Date de la déclaration (JJ/MM/AA)	
2	Numéro de série du PICS	
3	Référence croisée de la déclaration de conformité du système	

A.0.2 Identification de l'IUT

Réf.	Question	Réponse
1	Nom de la mise en œuvre	
2	Version de la mise en œuvre	
3	Nom du matériel	
4	Version du matériel	
5	Nom du système d'exploitation	
6	Version du système d'exploitation	
7	Configuration spéciale	
8	Autres informations	

ISO/IEC ISP 12062-4:1995

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d6acc61c-20f1-4b60-9fb9-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d6acc61c-20f1-4b60-9fb9-e658ccff5a99/iso-iec-isp-12062-4-1995)

[e658ccff5a99/iso-iec-isp-12062-4-1995](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d6acc61c-20f1-4b60-9fb9-e658ccff5a99/iso-iec-isp-12062-4-1995)

A.0.3 Identification du fournisseur

Réf.	Question	Réponse
1	Nom de la société	
2	Nom des contacts	
3	Adresse	
4	Numéro de téléphone	
5	Numéro de télex	
6	Numéro de télécopie	
7	Adresse électronique	
8	Autres informations	